



Réponse à trois postulats relatifs au développement de l'économie circulaire et à la propreté des espaces publics

Réponse au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts

« Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? »

Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer

« Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums »

Réponse au postulat de Mme Saugy Anouck

« Faisons PETer les poubelles ! »

Réponse à la pétition de l'Association AQUBE

« Pour la réouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux »

Rapport-préavis N° 2023 / 17

Lausanne, le 30 mars 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Conformément au Plan climat et au Programme de législature 2021-2026, la Municipalité soutient toute initiative visant à réduire la quantité de déchets produite et s'efforce à favoriser l'économie circulaire.

C'est dans ce contexte, qu'elle a mis à disposition des ménages une ressourcerie dans les déchèteries fixes et les déchèteries mobiles afin de favoriser le troc et l'économie circulaire au sein de la population lausannoise. S'y ajoute la mise en place d'une politique des quartiers et d'un budget participatif, qui permettent de renforcer la participation citoyenne et la solidarité, en offrant l'opportunité aux habitantes et habitants de lancer et choisir, via un vote, des projets, comme une outilhèque (2019) ou un repair-café (2020).

La Municipalité lutte depuis de nombreuses années contre l'abandon de déchets sauvages (littering), notamment des chewing-gums, des papiers, des mégots de cigarettes et des bouteilles PET, en intensifiant notamment sa communication. Le recours à des concepts de communication visuels (campagne d'affichage) et de proximité (stand d'information) permet de sensibiliser la population ainsi que les usagères et usagers de l'espace public aux importants efforts consentis par la Ville pour offrir une voirie publique de qualité, de clarifier les enjeux financiers et environnementaux et surtout de les inviter à adopter une attitude responsable et respectueuse. Les bouteilles PET étant reprises par les commerces (taxe anticipée sur le recyclage (TAR)), la Municipalité installe des totems de tri uniquement aux endroits où le public séjourne durant la belle saison, moment où il prend le temps de trier ses déchets (places, parcs) et lors de manifestations. La Municipalité a l'intention d'élargir son offre en installant des totems de tri sur d'autres places lausannoises.

La Municipalité saisit l'occasion offerte par les postulats de Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? », de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums » et de Mme Anouck Saugy « Faisons PETer les poubelles ! » pour expliquer les politiques menées en la matière.

La Ville de Lausanne arrive au terme de son programme de rénovation et de modernisation des toilettes publiques, l'occasion de rappeler sa stratégie en la matière et de répondre à la pétition de l'Association AQUBE « Pour la réouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux ».

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

15. Des réseaux et équipements performants.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux postulats de :

- Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? » ;
- M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums » ;
- Mme Anouck Saugy « Faisons PETer les poubelles ! » ;

ainsi qu'à :

- la pétition de l'Association AQUBE « Pour la réouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux ».

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du rapport-préavis	2
3. Table des matières	2
4. Réponse au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? »	3
4.1 Objet du préavis	3
4.1.1 Mesures mises en place pour favoriser l'économie circulaire	3
4.1.2 Les Repair-café et les outillthèques	4
4.1.3 Réponse de la Municipalité	5
5. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums »	5
5.1 Objet du préavis	5
5.1.1 Préambule	5
5.1.2 Réponse de la Municipalité	6
6. Réponse au postulat de Mme Anouck Saugy « Faisons PETer les poubelles ! »	9
6.1 Objet du préavis	9
6.2 Préambule	9
6.3 Réponse de la Municipalité	10
7. Réponse à la pétition de l'Association AQUBE « Pour la réouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux »	11
7.1 Objet du préavis	11
7.2 Réponse de la Municipalité	11

8. Impact sur le développement durable	12
9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.....	12
10. Aspects financiers.....	12
10.1 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	12
11. Conclusions	13

4. Réponse au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? »

4.1 Objet du préavis

Déposé le 8 juin 2021 et transmis à la Municipalité le 31 août 2021 pour étude et rapport, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer un espace citoyen, de type « atelier-magasin de deuxième main », à proximité d'une déchèterie lausannoise, en association les institutions d'insertion professionnelle, afin d'offrir les prestations suivantes :

- des ateliers de réparation, en collaboration avec les ateliers « Repair-Café » ;
- un service de prêts d'outils récupérés et réparés.

4.1.1 Mesures mises en place pour favoriser l'économie circulaire

Conformément au Plan climat, la Municipalité soutient toute initiative visant à réduire la quantité de déchets produite et s'efforce à favoriser l'économie circulaire. Elle a mis en place des infrastructures pour permettre d'offrir une seconde vie à des objets en bon état et en luttant contre les déchets sauvages (cf. Programme de législature 2021-2026)¹. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place les mesures suivantes :

- création de ressourceries : les Lausannoises et les Lausannois peuvent, depuis 2016, déposer ou récupérer des objets en bon état à la ressourcerie de la déchèterie intercommunale de Malley ou dans les ressourceries des déchèteries mobiles, ce qui permet de réduire le volume des déchets dirigés vers les filières de recyclage et de valorisation. La gestion d'une ressourcerie est très complexe, car il convient notamment de gérer les abus. Ainsi, la ressourcerie de Morges vient de fermer ses portes, des professionnels de la brocante venant notamment prendre, sous divers déguisements, un maximum d'objets afin de les revendre. La Ville doit également faire face à ce genre de dérive et est à la recherche des solutions afin de les contenir ;
- collaboration avec des institutions de réinsertion socioprofessionnelle et les institutions sociales : le Centre intercommunal de gestion des déchets (CID) collabore activement et depuis plusieurs années avec des institutions en lien avec la réinsertion socioprofessionnelle, comme par exemple, avec la Fondation Polyval, à Cheseaux, la coopérative Démarche, à Lausanne ou encore la Fondation de Vernand, qui travaille avec des personnes en situation de handicap. Cet aspect de durabilité sociale a été développé pour les filières qui n'exigent pas de gestion industrielle. Les articles de seconde main faisant vivre de nombreuses institutions sociales, comme Galetas, Caritas, Lebird, Emaus, l'Armée du Salut, Gloryland, et des brocanteurs privés, la Ville propose aussi des objets aux différents acteurs de la seconde main ;
- création en cours d'une ressourcerie de matériaux de construction : dans le cadre de sa réflexion stratégique sur l'économie circulaire, cette mesure, parmi de nombreuses autres, vise à préserver les ressources naturelles et énergétiques, ainsi qu'à réduire les déchets liés à la construction, tout en diminuant l'empreinte climatique de ce secteur d'activité ;

¹ Programme de législature 2021-2026, Axe 15 « Des réseaux et des équipements performants » - Une ville plus propre, p. 80.

- création en 2015 et 2017 des deux plateformes et répertoires Lausanne-répare.ch et Lausanne-réutilise.ch : la Ville, en partenariat avec la Fédération Romande des Consommateurs (FRC), soutient les commerces de proximité s'inscrivant dans un modèle d'économie circulaire en faveur de la réparation et de la réutilisation. Ces outils au service de la population et des consommateurs rencontrent un vif succès depuis leur création ;
- Création en 2019 du programme d'actions Restobox Lausanne : la Ville, en partenariat avec GastroLausanne, s'est activement engagée en faveur de l'élimination des plastiques et contenants jetables à usage unique dans la restauration à l'emporter. Dès août 2019, elle a banni ces items dans l'ensemble de sa restauration collective pour les remplacer par des contenants réutilisables. Les actions Restobox Lausanne poursuivent leur déploiement à ce jour ;
- sensibilisation des écolières et écoliers : les écolières lausannoises et les écoliers lausannois bénéficient de cours organisés lors des visites du site de Malley avec pour objectif de les sensibiliser à des comportements appropriés en lien avec le développement durable.

4.1.2 Les Repair-cafés et les outilhèques²

Comme indiqué dans la réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois », Lausanne a vu fleurir de nombreuses initiatives locales facilitant le prêt et l'usage d'objets de bricolage ou de jardinage. La Municipalité a mis en place une politique des quartiers comprenant notamment un budget participatif afin de renforcer la participation citoyenne et la solidarité. En favorisant le développement d'une économie circulaire sociale et solidaire ; les Lausannoises et le Lausannois ont ainsi l'opportunité de lancer les projets de leur choix, comme une outilhèque, en collaboration avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartier et sous la houlette de la coordinatrice ou du coordinateur de la politique des quartiers. A noter que les projets sont choisis par votation populaire dans le cadre du Budget participatif et que le Repair Café a été plébiscité en 2020. Enfin, dans le cadre des Contrats de quartier ou des Caravanes des quartiers que la ville accompagne aussi grâce à cette politique, il arrive que les habitantes et habitants souhaitent mettre en place des activités de ce type, comme ce fut le cas aux Boveresses, à la Pontaise ou à Prélaz-Valency.

La politique des quartiers soutient également l'existence de plusieurs centres socioculturels dans lesquels ont notamment été développés des repair-café ou des systèmes de troc dans les quartiers et des plateformes de prêts ou services entre particuliers permettent de partager son savoir-faire avec les voisins ou d'apposer des autocollants sur la boîte-aux-lettres afin d'annoncer les objets que les voisins peuvent venir nous emprunter. Enfin, le développement de jardins collectifs permet de mettre en commun les outils récupérés dans l'entourage des participants et la Ville poursuit son offre directe de formation en jardinage écologique en pleine terre ou en bac.

Les outilhèques et repair-cafés sont généralement créés et gérés par des associations de quartier ou des associations caritatives ; ils s'intègrent ainsi dans une offre plus complète, qui s'inscrit dans le cadre d'une économie circulaire sociale et solidaire, favorisant le lien social. Ces centres proposent donc souvent non seulement d'une outilhèque mais aussi

² Rapport-préavis N° 2018/30 « Réponse à six postulats sur la propriété du domaine public, le partage et recyclage des ressources : Gaudard Guy « Pour usage payant de certains WC publics » - Rebeaud Laurent et crts « Demande étude sur possibilité réduire nombre WC publics en faisant appel à un partenariat avec restaurateurs et commerçants prêts à mettre leurs WC à disposition public » - Dupuis Johann « Responsabiliser les grands commerces sur le recyclage des emballages » - Gnoni Sara et crts « Pour une Ville sans mégots » - Joosten Robert et crts « Un peu d'air dans les boîtes aux lettres » - Beetschen Véronique et crts « Une outilhèque ».

des espaces de rencontres et d'échanges ; ils organisent enfin des formations permettant de s'initier à la réparation ou à la fabrication d'objets à partir de matériaux de récupération, fournissent des conseils et proposent même des ateliers de bricolage animés par des bénévoles expérimentés.

4.1.3 Réponse de la Municipalité

La Municipalité est d'avis que les ressourceries lausannoises répondent aux besoins des ménages et n'entend pas concurrencer les acteurs sociaux, associatifs et privés du monde de la seconde main. Elle n'envisage donc pas de créer un « atelier-magasin de deuxième main » à proximité de la déchèterie de Malley pour les raisons suivantes :

- la faible qualité des objets déposés dans les ressourceries ne permet pas d'envisager leur commerce ou leur mise à disposition dans le cadre d'un service de prêts d'outils récupérés et réparés. En effet, les objets de valeur ou de bonne qualité sont souvent vendus, voire donnés, par leur propriétaire directement sur les sites d'échanges ou de vente, comme Anibis, Ricardo, Marketplace, etc., ou même parfois directement offerts à une institution sociale ;
- les articles de seconde main font vivre de nombreuses institutions sociales comme le Galetas, Caritas, Lebird, Emaus, l'Armée du Salut, Gloryland ainsi que des brocanteurs privés. La création d'un espace « atelier-magasin de deuxième main » à proximité d'une déchèterie communale pourrait leur faire concurrence alors qu'elles fonctionnent à satisfaction de longue date et que la Ville propose des objets aux différents acteurs de la seconde main ; il en va de même pour les nombreux repair-cafés privés ou associatifs qui ont vu le jour à Lausanne ;
- les outillthèques et repair-cafés sont généralement créés et gérés par des centres de quartier ou des associations caritatives ; ils s'intègrent ainsi dans une offre plus complète qui s'inscrit dans le cadre d'une économie circulaire sociale et solidaire favorisant le lien social ;
- installer un « repair-café » dans une déchetterie est difficile à gérer pour les visiteuses et visiteurs. Le temps de passage dans une déchèterie doit être réduit au minimum afin de faire face aux flux et d'assurer un maximum de confort. Ainsi le « repair-café » d'Yverdon, installé dans une déchèterie, a fait faillite en 2019 : ses clientes et clients restaient au minimum trente minutes et paralysaient le trafic des usagères et usagers de l'installation communale en les empêchant de vider leur voiture ; s'y ajoute le fait que les surfaces à disposition sur le site de la déchèterie intercommunale de Malley ne permettraient pas d'accueillir des locaux pour créer un « repair-café ».

La Municipalité estime avoir répondu à la demande des postulants.

5. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums »

5.1 Objet du préavis

Déposé le 9 mars 2021 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 30 mars 2021, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place une action spécifique de sensibilisation aux chewing-gums, qui incite à la récolte ou la mise en poubelle tout en exposant les enjeux financiers et environnementaux y afférant.

5.1.1 Préambule

La Municipalité est sensible à la problématique du littering dans l'espace public lausannois. Elle a déployé, ces dernières années, des ressources en vue de maintenir la propreté, avec notamment la pose de près de mille corbeilles « requins », réparties le long des rues et sur les places ainsi que l'acquisition de deux machines spécialisées dans l'enlèvement des

chewing-gums et des salissures tenaces. Elle a également intensifié ses actions de communication à l'intention de la population et des usagères et usagers en vue de les sensibiliser et de les amener à adopter un comportement approprié, en développant des gestes plus responsables et respectueux d'autrui, tout en les accompagnant d'informations en lien avec les enjeux financiers et environnementaux.

5.1.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a mené en 2018 une large campagne d'information qui portait sur les déchets communément retrouvés au sol, soit les chewing-gums, les papiers, les mégots de cigarettes et les bouteilles PET, anticipant ainsi l'introduction, en janvier 2018, des amendes d'ordre sanctionnant les incivilités en lien avec le littering. Cette campagne comprenait deux volets, soit un large affichage sur le réseau de la Société générale d'affichage (SGA) durant quatre semaines (deux en juin et deux en septembre 2018), ainsi que la pose, pendant plus d'une année, de versions autocollantes de ces affiches sur les véhicules affectés au nettoyage afin de pérenniser le message.

Figure 1 : Campagne littering 2018



Figure 2 : Campagne 2018 : affiche sur les véhicules affectés au nettoyage



Ces démarches ont été complétées en 2020 par une action de proximité, de type « street-marketing » en lien avec la thématique globale du littering. Elle comprenait un petit concours, soit un questionnaire portant notamment sur la durée de décomposition de certains déchets ainsi qu'un jeu d'adresse que nombre d'enfants et d'adultes ont pris plaisir à tester, le jeu consistant à jeter un déchet dans la bouche d'une corbeille « requin », avec quelques effets spéciaux à la clé, en fonction du résultat obtenu.

Figure 3 : Campagne 2020 : stand sur la place de l'Europe



Ce type d'action donne l'occasion d'entrer en contact avec la population et d'échanger librement sur tous les sujets en lien avec la propreté. C'est aussi l'occasion de distribuer des supports de communication ludiques et utiles, comme par exemple, des pocketbox permettant de récolter les petits déchets, dont les chewing-gums. Fort du succès rencontré par cette démarche, une action similaire a été conduite sur deux jours en septembre 2021 sur la place de l'Europe.

Figure 4 : Campagne 2018 – pocketbox



Le nettoyage d'une zone par une machine spécialisée dans l'enlèvement des chewing-gums et des salissures tenaces est par ailleurs l'occasion de réaliser systématiquement une information localisée : des panneaux mobiles « Info public » sont posés après chaque passage afin d'informer le public sur les résultats obtenus, notamment en relation avec le nombre de souillures blanchâtres enlevées. Ainsi, ce sont par exemple plus de 100'000 gommes à mâcher qui ont été détachées des trottoirs entre la place Chauderon et la Tour Bel-Air, soit quelque 300 chewing-gums au m².

Figure 5 : Panneau mobile « Info public »

ANNEXE 5 - PANNEAU MOBILE - INFORMATION AU PUBLIC
NETTOYAGE AVEC LA COME AU CENTRE-VILLE

300 CHEWING-GUMS AU M² QUI NE SE COLLERONT PLUS SOUS VOS SEMELLES.

AIDEZ-NOUS À MAINTENIR
CET ENDROIT PROPRE.



POUR RAPPEL

CES INCIVILITÉS SONT SANCTIONNÉES PAR DES AMENDES D'ORDRE :

- JETER DES DÉCHETS, NOTAMMENT LES CHEWING-GUMS : CHF 150.-
- CRACHER : CHF 100.-

PLUS D'INFORMATION SUR : WWW.LAUSANNE.CH/LITTERING



Enfin, une campagne d'affichage thématique sur les conséquences de l'envahissement de nos rues par les chewing-gums a été confiée à une société locale début 2021. Le concept visuel choisi, quelque peu décalé et plus ludique qu'à l'accoutumée, a certainement dû surprendre et fait sourire nombre de personnes déambulant à proximité de l'un ou l'autre des panneaux d'affichage de la SGA durant le mois de septembre. Un communiqué de presse a accompagné cette démarche de sensibilisation³.

³ Campagne 2021- communiqué de presse du 25 août 2021.

Figure 6 : Campagne d'affichage 2021



Ainsi, c'est par la multiplicité et la diversité des démarches, que la Municipalité entend non seulement mettre en lumière les actions de propreté menées par ses services, mais surtout informer et sensibiliser le public afin qu'il adopte une attitude responsable, montrant ainsi que la qualité du résultat dépend aussi du comportement de toutes et tous.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande du postulant.

6. Réponse au postulat de Mme Anouck Saugy « Faisons PETER les poubelles ! »

6.1 Objet du préavis

Déposé le 23 novembre 2021 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 avril 2022, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des containers à PET dans tous les écopoints de la ville et de généraliser la collecte du PET lors des déplacements des déchetteries mobiles ainsi que dans les déchetteries fixes afin de favoriser la récolte et le recyclage du PET.

6.2 Préambule

Le PET est soumis à une taxe anticipée sur le recyclage (TAR) ; ainsi, un montant compris dans l'achat du produit est reversé au vendeur pour l'obliger à reprendre les bouteilles en PET dans son magasin après consommation. Selon la loi, ce sont donc les commerces qui sont tenus de reprendre cette matière et non les communes. Les bouteilles sont reprises soit par RC-Plast à Grandson soit par Ino-Recycling en Suisse alémanique.

Bien que la Ville incite à retourner le PET en magasin, elle a choisi d'offrir une prestation supplémentaire à sa population en reprenant cette matière dans les déchèteries fixes et

mobiles afin de respecter au mieux les critères cumulatifs voulus par le législateur fédéral pour la gestion des déchets, à savoir : techniquement possible, économiquement supportable et écologiquement avantageux. Selon la législation fédérale, ce déchet ne devrait pas être proposé en collecte sur des lieux non surveillés, tels les écopoints, pour des motifs de qualité de la matière à recycler. En effet, les repreneurs refusent les fractions recyclables lorsque le taux d'indésirables est supérieur à 5% ; ces déchets doivent alors être incinérés. Une récolte en écopoints nécessiterait la mise en place d'un second tri afin d'obtenir la qualité requise et engendrerait des coûts importants. A titre d'exemple, les corbeilles de tri installées il y a quelques années par le propriétaire dans le quartier du Flon ne fonctionnent pas, car nombre de déchets en tout genre jonchent régulièrement le sol. Il a dû se résoudre à s'équiper de machines de nettoyage identiques à celles utilisées par les services communaux et est régulièrement confronté à un excès d'indésirables dans les fractions recyclables, qui sont refusées par les repreneurs et partent en incinération, ce qui engendre des coûts importants.

Aujourd'hui, le taux de recyclage du PET, tout comme pour le papier et le verre, est élevé. La population lausannoise joue bien le jeu, car seuls 2% de PET sont retrouvés dans les sacs taxés lors des analyses annuelles menées par la Ville. Les écopoints et les déchèteries fixes et mobiles s'adressent essentiellement à la consommation au domicile. Organiser une collecte spécifique du PET nécessiterait l'engagement de camions et de ressources supplémentaires, donc un coût pour les ménages et un impact écologique indésirable en termes de transport.

S'agissant de la prestation de collecte proposée par la Poste, il faut savoir que les sacs fournis sont payants. Dans ce contexte, le consommateur paie à double. Il en irait de même avec la reprise du PET en écopoints puisque la population paierait la TAR à l'achat ainsi que la taxe de base « déchets », perçue pour financer les infrastructures de collecte.

Il convient enfin de différencier la consommation spontanée de celle au domicile. Des tests effectués en Suisse, avec la mise en place de contenants de tri dans les rues, ont montré que les personnes en mouvement ont tendance à jeter leurs déchets dans la première poubelle venue, sans réfléchir au tri, alors qu'elles prennent plus facilement le temps de trier leurs déchets lorsqu'elles séjournent sur une place ou dans un parc. C'est dans cet esprit, que des totems de tri sont installés depuis quelques années durant la belle saison à certains endroits très fréquentés, comme la Terrasse Jean-Monnet ainsi que dans le cadre des nombreuses manifestations qui animent notre ville tout au long de l'année. La Municipalité a l'intention d'élargir son offre en installant des totems de tri sur certaines places lausannoises, comme c'est déjà le cas sur la place de la Navigation.

Enfin, la Ville de Lausanne a installé des poubelles de tri dans les écoles et les bureaux de l'administration.

6.3 Réponse de la Municipalité

Considérant l'excellent taux de recyclable du PET et les petites quantités retrouvées dans les poubelles requin, la Municipalité estime que les offres de tri offertes à la population lausannoise pour se débarrasser du PET sont suffisantes (commerces, déchèteries fixes et mobiles ainsi que la mise à disposition de totems de tri sur les lieux très fréquentés et lors de manifestations) ; elle reste attentive et suit de près toute amélioration de la qualité de tri des déchets.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande de la postulante.

7. Réponse à la pétition de l'Association AQUBE « Pour la réouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux »

7.1 Objet du préavis

Déposée le 25 mai 2021 et transmise à la Municipalité le 22 juin 2022 pour étude et rapport, la pétition munie de 106 signatures exige que la Municipalité ouvre à nouveau et dans les plus brefs délais les WC publics d'Entre-Bois.

7.2 Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne arrive au terme de son programme de rénovation et de modernisation des toilettes publiques. Les études complémentaires, menées dans le cadre de ces travaux, ont permis de définir de nouvelles orientations techniques et d'identifier les toilettes publiques propices à une désaffectation. Il s'agit en l'occurrence de WC se trouvant dans des quartiers d'habitation où le taux d'utilisation est quasiment nul, dès lors que les habitants privilégient leurs lieux d'aisance privés à une installation publique et que les visiteurs de passage sont rares et dont le maintien représentait un coût important pour la collectivité. Ces fermetures ont permis de concentrer les efforts et les ressources sur l'amélioration significative de la qualité des infrastructures plus fréquemment utilisées, avec l'installation de cabines autonettoyantes dans les WC très fréquentés, sis dans des zones particulièrement exposées.

Avec 39 WC publics fonctionnels et robustes, la Ville de Lausanne dispose aujourd'hui d'une offre étoffée en comparaison d'autres grandes villes helvétiques. Un premier crédit d'ouvrage a permis de rénover et moderniser 15 WC publics entre 2018 et 2021, dont un certain nombre équipé d'installations autonettoyantes⁴. Un second a permis d'entamer la deuxième étape, qui prévoit d'intervenir sur 13 autres édifices entre 2022 et 2024⁵ ; à terme, la Ville de Lausanne offrira des installations modernes et confortables répondant aux attentes légitimes des usagers et usagères.

Chaque édifice a fait l'objet d'une analyse comprenant un relevé des lieux, une appréciation de son état de conservation, ainsi qu'une estimation de son taux de fréquentation afin de proposer soit sa rénovation légère, voire sa réhabilitation complète, soit sa fermeture.

Les raisons suivantes ont mené à la fermeture de l'édicule d'Entre-Bois :

- des canalisations souterraines qui n'étaient pas « hors gel » et qu'il convenait de réparer après chaque période hivernale ;
- la dégradation avancée des installations sanitaires qu'il aurait fallu complètement remplacer ;
- un taux de fréquentation très faible ;
- une bonne densité de sanitaires privés dans un quartier d'habitations où la population a l'opportunité d'utiliser en priorité les installations privatives dans le confort d'un domicile.

Maintenir cet édifice aurait généré des coûts annuels d'exploitation de quelque CHF 26'000.- supportés par la collectivité publique. Les installations sanitaires ont donc été entièrement démontées en 2018 et les alimentations d'eau et d'électricité supprimées. Depuis lors, l'ouvrage abrite des marchandises et autres équipements légers utiles aux activités d'un service de la Ville.

⁴ Préavis N° 2014/78 « Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne – 1^{re} phase ».

⁵ Préavis N° 2020/28 « Rénovation et modernisation des WC publics Lausannois ».

La Ville de Lausanne dispose de toilettes accessibles gratuitement au public dans tous les quartiers. Elle n'envisage pas de rétablir des WC publics à Entre-Bois. Elle rappelle que, dans ce quartier comme dans d'autres lieux de la ville, des toilettes sont à disposition du public et accessibles, notamment dans des bibliothèques, durant les heures d'ouverture. La Municipalité estime avoir répondu à la demande des pétitionnaires.

8. Impact sur le développement durable

Le fonctionnement des ressourceries répond pleinement aux besoins de la population et s'inscrit dans les principes du développement durable promus par les autorités communales. Leur mise à disposition dans les déchèteries fixes et mobiles permet de prolonger la durée de vie d'objets en bon état. Ce concept novateur a permis de favoriser un état d'esprit de troc et d'économie circulaire au sein de la population lausannoise.

La mise en place d'une politique des quartiers et d'un budget participatif permet non seulement de renforcer la participation citoyenne et la solidarité, mais aussi de favoriser le développement d'une économie circulaire sociale et solidaire ; les Lausannoises et les Lausannois ont ainsi l'opportunité de lancer les projets de leur choix, comme une « outilthèque » ou un « repair-café », en collaboration avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartier.

L'intensification de la communication, basée notamment sur les bons comportements à adopter en matière de propreté dans l'espace public permet de sensibiliser le public à la problématique des déchets sauvages, notamment des chewing-gums, et la mise à disposition de près de mille corbeilles à déchets, réparties sur l'ensemble du territoire communal, permet de se débarrasser aisément des déchets courants, dont les chewing-gums.

Les offres de tri offertes à la population lausannoise pour recycler le PET (commerces, déchèteries fixes et mobiles et totems de tri sur les places, dans les parcs et dans le cadre de manifestations) permettent de garantir un taux très élevé de recyclage (98%), sans exiger de contributions supplémentaires de la part des consommatrices et consommateurs.

L'offre en lieux d'aisance robustes et confortables permet de répondre aux besoins légitimes de la population et des visiteuses occasionnelles et visiteurs occasionnels de notre cité.

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus vont pleinement dans le sens de la politique de développement durable voulue par les autorités lausannoises.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

10.1 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville. Les dépenses sont planifiées et provisionnées dans le budget de fonctionnement du service concerné, que ce soit pour la conception et la diffusion des campagnes de communication ou pour l'achat ponctuel de supports de communication comme les pocketbox ou les panneaux mobiles d'affichage « info public ».

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/17 de la Municipalité, du 30 mars 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anouck Saugy « Faisons PETer les poubelles ! » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Association AQUBE « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter